



Loi de déontologie Un amendement peu éthique

Un amendement adopté par l'Assemblée nationale pose un sérieux problème sur le régime des sanctions des Fonctionnaires.

- Dans le cadre de la volonté d'unifier les règles, dans les trois versants de la Fonction publique, cet amendement généralise « **l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours** ».
- Ce qui apparaît le plus choquant c'est que ce type de sanction pourra être décidé **sans que l'intéressé puisse se défendre.**
- Cette exclusion **pourra être décidée unilatéralement par le supérieur hiérarchique** de l'agent (pouvoir discrétionnaire) **sans procédure contradictoire.**
- Pour un agent, la traduction concrète de cette sanction sur trois jours pourrait être un retrait équivalent à 10% du salaire mensuel...qui pourrait être renouvelé!

L'UNSA Fonction Publique s'oppose farouchement à cet amendement, étant déjà source de dérapages et d'abus dans la Fonction Publique Territoriale.

Priver de rémunération un agent, hors de toute procédure et instance disciplinaire est à l'opposé de l'éthique du texte de loi sur la déontologie, portant sur les droits et les obligations des fonctionnaires.

L'UNSA estime que le droit à la défense n'est pas respecté et appelle les parlementaires à revoir leur copie.